



Combien coûte un agent de sécurité ?

Un grand nombre de sociétés de sécurités privées en France favorise une dissonance des tarifs assez importants pour le même type de prestations. Mais alors quel est le coût d'un agent de sécurité ? Comment sont défini les tarifs des prestations de sécurité privée ?

La tentation est grande pour les clients de favoriser un prestataire de sécurité privée proposant les prix les plus attractifs, sans se rendre compte des implications de ce choix.

Cette dégradation agressive des tarifs alimente des pratiques illégales qui visent à réduire, toujours davantage, les coûts au dépend des agents de sécurité.

Attention aux tarifs trop bas sur les prestations de sécurité privée !

Certains prestataires de sécurité cassent les prix afin de gagner le plus de marchés possibles. Souvent, ces entreprises de sécurité privilégient leur chiffre d'affaire au détriment de la qualité et de la fiabilité du service mais aussi les droits sociaux de l'agent.

Un tarif trop bas peut signifier que :

- La société de sécurité ne règle pas ses cotisations fiscales
- Les agents de sécurité n'ont pas les compétences requises pour exercer le métier (Diplôme, formation, carte professionnelle...)
- Le travail des agents de sécurité n'est pas déclaré
- Les agents de sécurité ne sont pas payés conformément aux coefficients et majorations prévus dans la convention collective du métier.

NEOPRO SECURITE, 1 Place de la république, 17440 AYTRE, SAS AU CAPITAL DE 5000 euros
N° Siret : 83421597200029 / Code APE : Activités de sécurité privée (8010Z)
N° Autorisation d'exercer : AUT-017-2017-04-12-20180644140
N° Agrément dirigeant : AGD-017-2023-01-17-20180267372
N° TVA intracommunautaire : FR10834215972 / 834 215 972 R.C.S. LA ROCHELLE



Mais au final, combien coûte un agent de sécurité ?

Le coût horaire d'un agent de sécurité varie selon les missions qui lui seront accordées, ses compétences, ses diplômes... Une majorité d'agents de sécurité ADS travaillent aujourd'hui au coefficient 130, ce qui correspond à 10,28€/brut de l'heure au 31/12/20 pour le salarié.

Il faut prendre en compte de plus que le SMIC augmente chaque début d'année, et que les coefficients des agents de sécurité augmentent tous les ans en accord avec notre convention...

A ceci il faut ajouter les primes (panier, habillage, déplacement, autre...), les majorations de nuits, dimanches et jours fériés, et les charges patronales. Si le contrat est en CDD, prévoyez aussi les majorations de prime de précarité et les congés payés.

Facilement nous pouvons arriver à un coût salarial supérieur à 17€/ heure pour le prestataire. Considérez les frais opérationnels (uniformes, équipements...) et les frais de fonctionnements (salaires, encadrements, locaux, matériaux bureautiques, etc.)

Vous comprendrez très vite quel tarifs respectent les réglementations en vigueur, et quel tarifs essayent de vous tromper.

Résistez à la tentation de la sécurité à prix très bas

Il faut savoir qu'un agent de sécurité compétent doit maîtriser le cadre juridique de sa profession, les premiers gestes d'urgences à effectuer dans l'attente des secours, les mesures de préventions face aux risques d'incendies ainsi que le fonctionnement du système d'alarme et de surveillance du lieu qu'il protège.

Néopro Sécurité : votre partenaire de sécurité

Beaucoup ne pense qu'à gonfler leur chiffre d'affaire. Une pratique qui met en danger la sécurité de chacun et jette le discrédit sur toute une profession.

Néopro sécurité propose des profils d'agents de sécurité les plus adaptés aux besoins et aux attentes du client. Et ceci tout en lui permettant d'optimiser son budget. Mais sans pour autant impacter nos agents avec des "tarifs compétitifs".

L'équipe commerciale de Néopro sécurité reste à votre disposition pour apporter tout éclaircissement sur les détails de nos devis.

Méfiez-vous alors des prix très bas et choisissez un partenaire de confiance !

NEOPRO SECURITE, 1 Place de la république, 17440 AYTRE, SAS AU CAPITAL DE 5000 euros

N° Siret : 83421597200029 / Code APE : Activités de sécurité privée (8010Z)

N° Autorisation d'exercer : AUT-017-2017-04-12-20180644140

N° Agrément dirigeant : AGD-017-2023-01-17-20180267372

N° TVA intracommunautaire : FR10834215972 / 834 215 972 R.C.S. LA ROCHELLE